



AVIS DE COURSE

Championnat atlantique manche N°2



5 et 6 avril 2025 - AAN Port-Blanc
Grade 4

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités :

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement du classement national des coureurs ILCA FRANCE et le règlement du championnat Atlantique ILCA FRANCE.
- 1.5 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s. ou accompagnateurs.trices. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69."
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe **ILCA 7, 6 et 4**.

3.2 Les bateaux admissibles DOIVENT se préinscrire par internet en ligne au plus tard **le 28 mars 2025** à l'adresse suivante : <http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=316#formulaire>

Un panier repas pour le dimanche midi est réservable en lors du règlement de l'inscription sur HelloAsso. Leurs réservations ne sera plus possible une fois la clôture des inscriptions dépassée.

3.3 Les droits d'inscription sont de **40€** par bateau.

Majoration de 10€ pour les inscriptions passées la date du 28 mars 2025 (sur place)

3.3 Les concurrents possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur **licence Club FFVoile** mention « **compétition** » valide
- une **autorisation parentale** pour les mineurs
- la **carte EurILCA 2025** reçue après adhésion à l'ILCA FRANCE sur sa boîte email. Si non inscrit à l'ILCA FRANCE, se rendre sur : <http://www.francelaser.org/Nouveau/index.html>
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2025

3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- L'attestation d'appartenance à la classe ILCA 2025
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5million d'euros,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

5. PROGRAMME :

5.1 Confirmation d'inscription : samedi de 9h30 à 12h00 à l'entrée du Centre Nautique

5.2 Contrôle : Adhésion ILCA FRANCE 2025 **obligatoire**

5.3 Jours de course :

Heure du 1^{er} signal d'avertissement Toutes classes

Samedi 5 avril 2025

14h00 : ILCA 4 / 14h30 : ILCA 6,7

Dimanche 6 avril 2025

10h00 : ILCA 4 / 10h30 : ILCA 6,7

Dimanche 6 avril 2025 : dernier signal d'avertissement : 15h30

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course ainsi que les annexes et avenants éventuels seront communiquées par mail le 29/03 à tous les préinscrits sur le site France laser. Elles seront également affichées sur place le jour même.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours à effectuer sont de types construits et seront expliqués dans les instructions de course.

8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

9. SYSTEME DE PENALITE

Pas modification de la règle 44.1

10. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.

(a) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries :

- Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (ILCA 7, 6 et 4)

- La 1ère Féminine en ILCA 6 et ILCA 4, le 1er Master ILCA 7 (à partir de 30 ans le premier jour de l'épreuve) et le premier Master ILCA 6 (à partir de 30 ans le premier jour de l'épreuve), la première Féminine en ILCA 4

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 million d'Euros.

15. ACCOMPAGNATEURS ET ENTRAINEURS

15.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

15.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

15.4 DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- **Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord**

- Une VHF

- Un couteau

- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

- **Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche. Un deuxième doit être à bord en respect de la réglementation 240.**

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

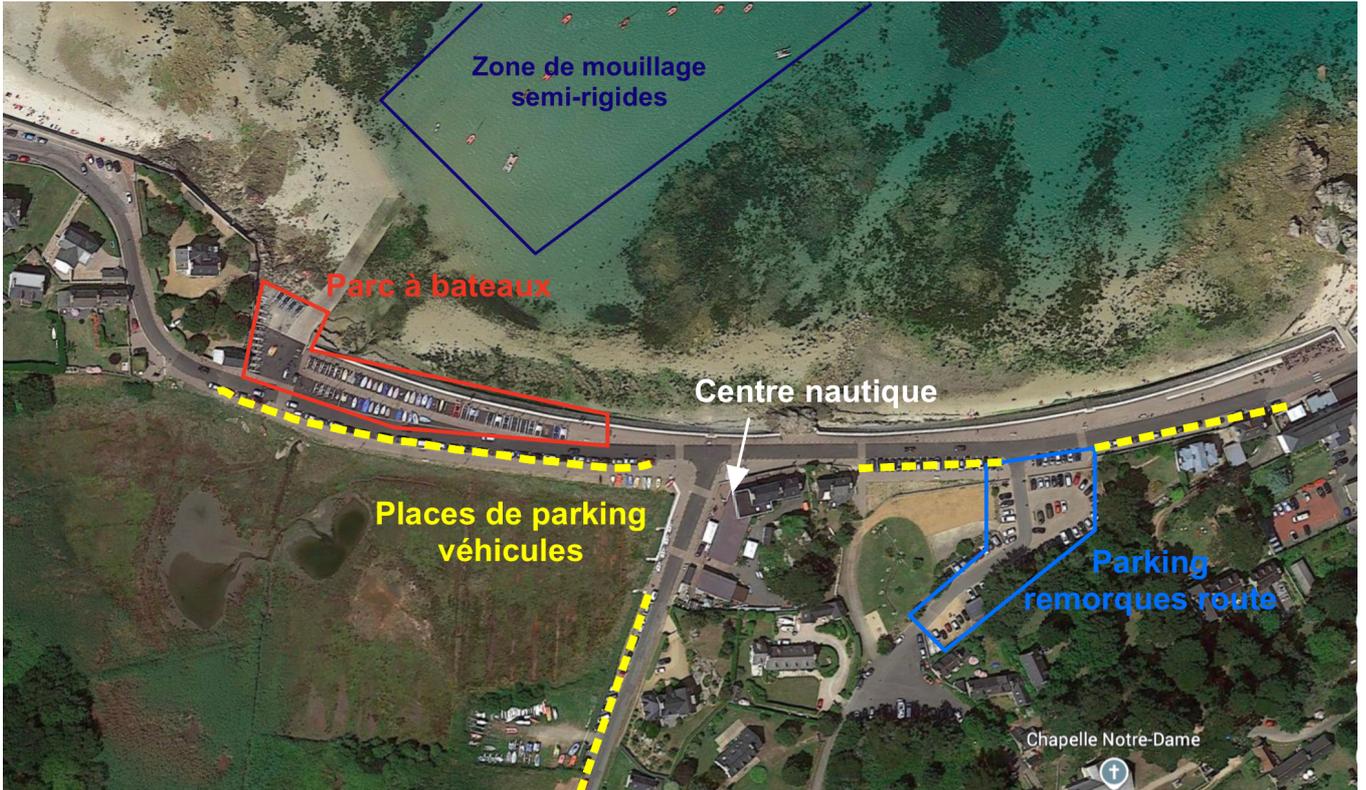
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

Les bateaux des entraîneurs auront la possibilité de se mettre au mouillage sur les petites bouées rouges et blanches devant la cale du centre nautique. (CF plan du site ci dessous)

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

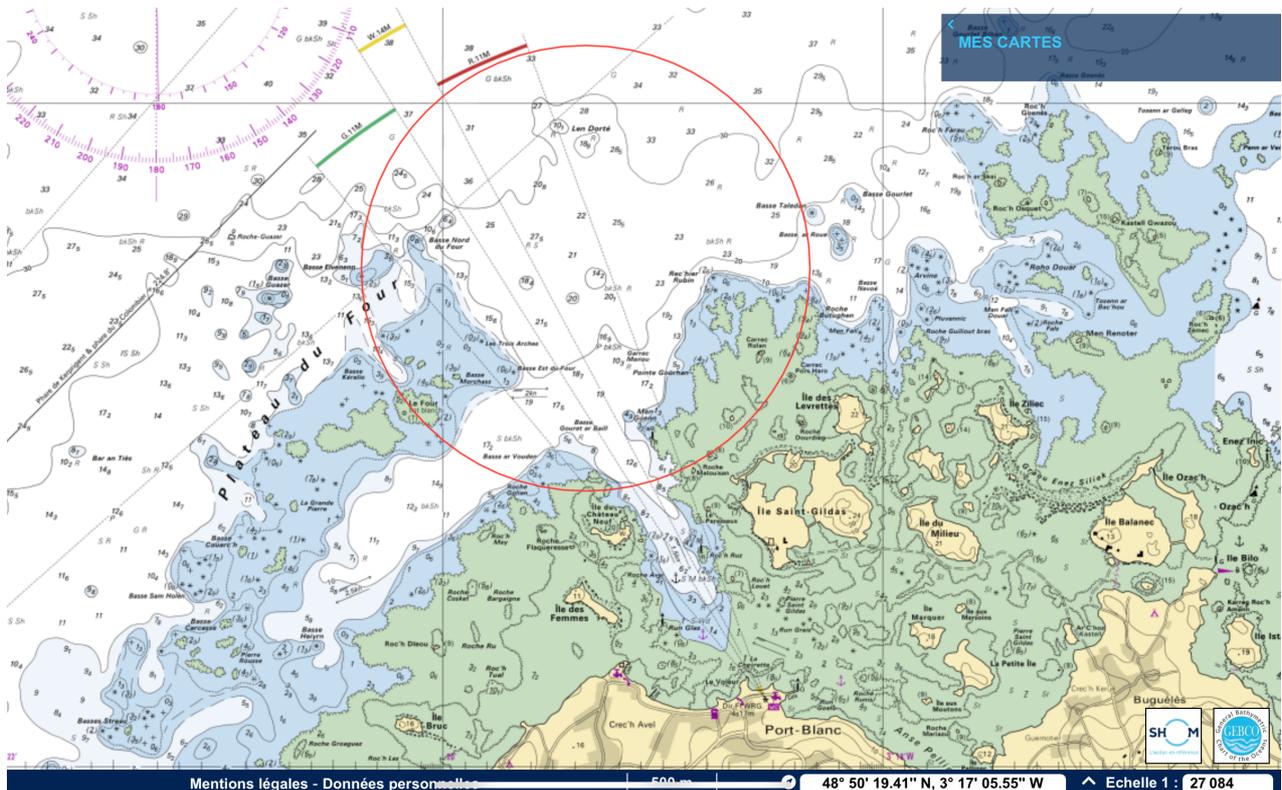
Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : **06 26 63 27 65 / aanpb22@gmail.com**

PLAN DU SITE



ADRESSE : 7 BOULEVARD DE LA MER 22710, PENVÉNAN

ANNEXE ZONE DE COURSE



MARÉES : SAMEDI 5 AVRIL PM 12H38 COEFF 42 / DIMANCHE PM 14H18